

# Conditions générales du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein relatives aux dons sur le site Internet [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

# Conditions générales du Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein relatives aux dons sur le site Internet [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)

## 1. Champ d'application

1. Les présentes Conditions générales s'appliquent entre le

### Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Pfingstweidstrasse 10  
CH-8005 Zurich  
Tél.: +41 (0)44 317 22 66  
Fax: +41 (0)44 317 22 77,

une association de droit suisse (ci-après: «Comité»), et des personnes physiques et morales qui font des dons sur le site Internet [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch) (ci-après «donateurs»).

2. Les Conditions générales s'appliquent dans la version respectivement en vigueur à la date du virement du don.
3. Les conditions générales du Comité s'appliquent exclusivement. Le donateur accepte expressément les Conditions générales en procédant au virement de son don. Les Conditions du donateur de teneur contraire ou divergente aux Conditions générales du Comité ne sont pas reconnues, à moins que le Comité n'y ait expressément consenti par écrit dans le cas individuel.
4. Le Comité se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales à tout moment.

## 2. Objet et conclusion du contrat

1. Le donateur fait don sous forme unique au Comité du montant qu'il a sélectionné ou entré dans le masque de saisie.
2. Le contrat relatif au don se réalise par son virement.

## 3. Utilisation des dons

1. Le Comité est par principe en droit d'utiliser librement le don dans le cadre du but de l'association (dons non affectés à un but). Par principe, le Comité utilise les dons non affectés à un but pour l'aide d'urgence, pour des pays sous-financés, pour des projets de reconstruction ou pour le développement de l'organisation. Aucune autre condition ou prescription n'est attachée aux dons non affectés à un but. Le don ne confère aucun droit au soutien de certains projets ou de prétentions autres du donateur.
2. Si le donateur fait un don sur le site [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch) via un sous-site sur lequel un but de don spécifique est indiqué (par exemple un projet, un programme ou un don pour des biens humanitaires), le Comité emploiera le don comme décrit sur ce sous-site (dons affectés à un but). Le Comité a le droit de procéder avec les dons affectés à un but de la même manière qu'avec les dons non affectés à un but s'il existe des raisons importantes et objectivement justifiées d'agir

ainsi. L'arrêt de projets ou programmes ainsi que des erreurs dans la communication du but du don sur le sous-site constituent, par exemple, de telles raisons.

## 4. Moyens et méthodes de paiement

Le Comité accepte les moyens de paiement suivants:

- Cartes de crédit: Mastercard, VISA
- Virement direct avec Postfinance
- TWINT
- PayPal
- Indications du compte par e-mail

## 5. Correction d'erreurs de saisie

Les erreurs de saisie produites lors de l'entrée manuelle du montant du don doivent être corrigées dans un délai de sept jours après avoir été constatées. La possibilité de corriger des erreurs de saisie prend fin un an après l'exécution du don. La correction doit être adressée par écrit à:

### Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Service clients  
Pfingstweidstrasse 10  
CH-8005 Zurich  
Tél.: +41 (0)44 317 22 66  
Fax: +41 (0)44 317 22 77,  
ou par e-mail à [info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch).

## 6. Impôts et redevances

1. Conformément à la législation fiscale suisse en vigueur, les dons à l'UNICEF Suisse et Liechtenstein sont déductibles des impôts sous certaines conditions. Le Comité ne se porte toutefois pas garante de la déductibilité des dons. Une éventuelle absence de déductibilité ne donne pas le droit d'annuler des dons qui ont été faits.
2. Pour des dons à partir de Fr. 20.–, les donateurs reçoivent une attestation de don du Comité en janvier de l'année suivante.
3. Si, contrairement aux attentes, le don donne lieu à des impôts ou des redevances dus par le donateur, ces impôts et redevances sont à la charge du donateur.

## 7. Protection des données

1. Les données nécessaires à l'opération sont conservées dans le respect des réglementations en vigueur. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le traitement de vos données dans notre [Déclaration relative à la protection des données](#).
2. Le donateur a le droit à tout moment à une information gratuite, à une rectification, au blocage et, si nécessaire, à la suppression de ses données enregistrées. Veuillez envoyer un e-mail à [info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch) ou nous faire part de vos souhaits par courrier ou par fax.

**8. Droit applicable, for et divers**

1. Les dispositions du droit suisse s'appliquent exclusivement. L'application des règles relatives aux conflits de loi est exclue.
2. Le for exclusif pour toute prétention en rapport avec des dons est Zurich.
3. L'invalidité de certaines dispositions n'affecte pas la validité restante des présentes Conditions générales.